

UN JOURNAL MINISTÉRIEL A LIÈGE EN 1829-1830 « LE COURRIER UNIVERSEL » Journal Historique, Politique et Littéraire

La presse a joué un rôle capital dans la naissance et le développement des grands mouvements libéraux et nationaux du XIX^e siècle. En Belgique, cette importance a été signalée maintes fois et, à l'époque du Centenaire, on a insisté sur l'influence des journaux quotidiens et périodiques. Chacun connaît la répercussion des articles du *Courrier des Pays-Bas* et du *Belge*, à Bruxelles, du *Politique* des frères Rogier, de P. Devaux, de Lebeau et de Van Hulst, du *Courrier de la Meuse* de Stas et de Kersten à Liège. Ce sont les principaux organes de l'opposition libérale-catholique (1).

Guillaume I^{er}, attentif à se concilier les faveurs de l'opinion ne négligea pas d'agir directement par la création de journaux et indirectement par des procès contre les journalistes de l'opposition. Le *National* de Libry-Bagnano a laissé de mauvais souvenirs en Belgique et, aux jours d'émeute, on saccagea ses presses qui avaient coûté tant de florins au Fonds de l'Industrie nationale.

À Liège le gouvernement s'efforça aussi d'avoir un organe dévoué à sa politique. Parmi les hauts fonctionnaires de la province le greffier Brandès se signalait par un beau zèle et un dévouement sans borne. Il rencontra un imprimeur en mal d'argent, Sartorius-Delaveux et ils mirent sur pied le *Courrier*

(1) U. CAPITAINE, *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois*, Liège, 1850. — PAUL HARSIN, *Essai sur l'opinion publique en Belgique de 1815 à 1830*, Charleroi, 1930.

Universel. Des collaborateurs furent trouvés au sein du corps professoral de l'Université : Munch, professeur d'histoire ecclésiastique, le juriste Destriveaux, le médecin Ansiaux (1). Des avocats acceptèrent aussi d'écrire au nouveau journal et le plus célèbre d'entre eux est assurément J.-B. Teste, Français fixé à Liège depuis plusieurs années, qui fut plus tard ministre de Louis-Philippe et finit en prison, condamné par la Haute Cour pour concussion, en 1847. Le gérant était un journaliste de métier, Levenbach, qui avait collaboré autrefois au *Mercur* *Surveillant*.

Ce journal connut une fortune éphémère : son premier numéro est du 15 mai 1829 et il cessa de paraître en février 1830. L'accueil qu'il reçut auprès de nos ancêtres fut peu encourageant ; les sarcasmes de l'opposition ne lui furent pas ménagés et des difficultés pécuniaires que les largesses royales ne purent écarter entraînèrent sa disparition. Il ne répondit d'ailleurs qu'imparfaitement aux volontés gouvernementales, soucieuses d'une obéissance passive à laquelle l'esprit des collaborateurs formés à l'école des encyclopédistes se pliait assez mal.

La politique de Brandès, le véritable fondateur du *Courrier* vise à rallier au gouvernement l'opinion libérale modérée. Il distingue ces anti-cléricaux et ces industriels des « libéraux-unis », alliés des « ultra-montains ». Mais ce ralliement ne peut se faire qu'en concédant à cette opinion intellectuelle une liberté de critique que certains ministres et Van Maanen en particulier ne toléraient à aucun prix. Brandès s'en explique fort longuement le 21 mars 1830 dans une lettre au secrétaire d'Etat en insistant sur les points d'entente. « Un gouvernement représentatif doit s'appuyer sur une opinion et s'attacher à celle qui sympathise le mieux ou le moins mal avec lui » ; dans les circonstances présentes cette opinion est celle également opposée « aux principes démagogiques » des libéraux extrémistes et aux prétentions exorbitantes du Sacerdoce ». Si elle a montré dans les derniers temps une teinte fortement libérale c'était par tactique pour

(1) On trouvera d'amples renseignements sur ces professeurs dans le *Liber Memorialis* d'ALPH. LE ROY : aux colonnes 479, Ernest-H.-J. Munch 198 et suiv. Pierre-Joseph Destriveaux et 38, Nicolas-Gabriel-Antoine Ansiaux.

mieux combattre l'opposition. Sans doute « les hommes appartenant à l'opinion dont il s'agit professent quelques théories politiques plus ou moins discordantes avec les principes d'une monarchie constitutionnelle », mais ils consentent à ajourner leurs discussions, pourvu qu'on leur assure la liberté de presse et qu'on ne transige pas avec le clergé sur la question de l'enseignement (1). L'accueil reçu à La Haye fut tiède. Van Maanen réduisit à des proportions plus modestes la puissance de ce parti « anti-sacerdotal » et marqua bien le peu de profit que le gouvernement retirerait de la collaboration d'un parti dont le ralliement ne serait qu'une manœuvre et dont la modération n'est que de la prudence et du calcul. « Ils sont plus dangereux que les violents », et il conclut son rapport par une phrase qui résume la politique de l'adversaire farouche du régime des partis et des libertés. « Si un gouvernement représentatif doit s'appuyer sur une opinion, cette opinion doit être celle de la nation néerlandaise et jamais celle d'un parti ou d'une faction, que cette faction ait à sa tête un Babeuf, un Robiano ou un Teste » (2).

Brandès ne cachait d'ailleurs pas l'échec de son premier journal : « L'espoir que l'on avait fondé sur le *Courrier Universel* n'a pas été à beaucoup près rempli », écrit-il le 10 février 1830. Il explique les raisons de cet échec : « Ce journal a, à la vérité produit quelque bien et ce d'autant plus que j'étais parvenu à y faire coopérer l'élite de la masse libérale modérée ; mais malheureusement l'éditeur, d'ailleurs trop occupé de ses embarras financiers, n'a fait preuve d'aucune des qualités requises pour diriger avec succès une pareille entreprise et dénué de tact, il a fait figurer, à côté d'articles très bons, d'autres très mauvais, rédigés par des écrivains peu au fait de notre situation et par conséquent peu en état de parler à un public démoralisé par les journaux de la faction. Il est résulté de cette marche du *Courrier Universel* que les hommes que j'avais déterminés à y coopérer, s'en sont retirés et qu'il est réduit aujourd'hui à n'être alimenté, que par les produits de ses rédacteurs à gages, infiniment en

(1) Brandès au Secrétaire d'État, Liège le 21 mars 1830, La Haye, Archives Générales, Secrétairerie d'État, 21 mars 1830 n° 9 (secret).

(2) Avis de Van Maanen, 25 mai 1830, COLENBRANDER, *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland*, 1825-1830, t. II, p. 811.

dessous de la tâche qui leur est confiée. Je m'étais efforcé de maintenir ce journal sur la voie convenable, mais j'ai pu d'autant moins y réussir que ma position ne me permettait pas de me montrer à découvert, parce que l'intervention ostensible d'un fonctionnaire dans la direction d'une feuille publique aurait fait perdre à celle-ci tout son crédit près de la multitude qui n'aurait pas manqué de la regarder comme une création ministérielle et partant contraire aux intérêts des masses ». Brandès s'efforça d'obtenir la cession du journal à un éditeur plus compétent, Renard-Collardin, mais les prétentions de Sartorius entraînèrent la rupture des négociations. Aussi le greffier provincial conseille-t-il au roi de ne plus soutenir l'imprimeur maladroit « 100.000 francs suffiraient à peine à le sortir d'une situation extrêmement embarrassante » (1). Brandès ne se découragea pas cependant et il persista de croire que seul un organe gouvernemental entrant avec prudence dans les voies de l'opinion libérale modérée pouvait arrêter les progrès croissants de l'opposition (2). Les efforts des ministériels liégeois, magistrats, fonctionnaires, pour créer un nouvel organe échouèrent, les libéraux de la nuance Teste réclamant toujours la liberté de presse et l'amélioration de l'organisation judiciaire, notamment quant au régime de l'ordre des avocats, dont Teste était précisément le bâtonnier en 1830. Du moins, après 1830, retrouve-t-on un certain

(1) Brandès à Van Maanen, COLENBRANDER, *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland*, 1825-1830, t. I, pp. 775-777. Les autres journalistes à la solde du gouvernement attaquent avec une ardeur passionnée et intéressée le médiocre éditeur liégeois : Libry-Bagnano et Charles Durand sont les plus violents. Aussi le Roi arrêta l'envoi de fonds (Archives de La Haye, Secrétairerie d'Etat, 14 février 1830, B 5, et COLENBRANDER, *ouv. cité*, passim).

(2) « Un grave inconvénient dans les circonstances actuelles, c'est de n'avoir pas dans la province une feuille où la cause de la monarchie constitutionnelle pût être défendue contre les démagogues vrais ou déguisés qui se sont coalisés pour la ruiner. Il avait été, à diverses reprises, question de remplacer le *Courrier Universel* ; plusieurs notabilités auraient concouru à soutenir le nouveau journal par leurs moyens intellectuels et autres, mais la crainte de ne pas voir maintenir les principes qu'ils auraient défendus avec vigueur et talent, les ont retenus et il n'a pas été en mon pouvoir de la calmer. Une semblable feuille aurait encore pu servir à rallier autour du gouvernement la classe industrielle, qui réunie aux hommes de l'opinion libérale modérée que les autres classes de la société renferment, compose la seule masse d'élément sur laquelle on puisse compter » (Brandès au Secrétaire d'Etat, Liège le 28 juin 1830, R. A., Secrétairerie d'Etat, Confidentieel verbaal 5230).

nombre des collaborateurs de l'ancien *Courrier* attachés à la rédaction de *L'Industrie*, éditée par Renard-Collardin aux conditions proposées au début de 1830 par Brandès et l'organe à Liège du parti orangiste.

Nous ne croyons pas inutile de reproduire le prospectus du *Courrier Universel* et la lettre par laquelle l'éditeur Sartorius-Delaveux demandait au Ministre de l'Intérieur, le Belge Van Gobbelschroy, son intervention auprès du souverain, pour que celui-ci voulût bien lui ouvrir sa cassette. Assez diffus et rédigé dans le style neutre et prolix de l'époque, ce prospectus manifeste le malaise de son auteur à soutenir, tout en restant l'ami du gouvernement, un libéralisme incompatible avec l'esprit et les manifestations de ce dernier. Ainsi apparaissent dès les débuts les divergences de vues et les difficultés doctrinales qui provoquèrent la disparition rapide de ce journal.

Pour mieux voiler cette inféodation au pouvoir, l'éditeur fera de son journal un organe européen, qui rapportera et interprétera les événements de l'étranger. Ainsi on risquera moins de faire éclater la discordance des idées et l'impossibilité d'accorder un gouvernement imbu d'autoritarisme et voulant brider l'opinion et des esprits réclamant l'application intégrale de la Loi fondamentale. Du moins par cet artifice d'une curiosité européenne, ce *Courrier Universel* rappelle le *Journal Encyclopédique* de Pierre Rousseau et le *Journal Général de l'Europe* de P. Lebrun et il témoigne du souci de nos ancêtres de ne point borner leurs regards aux limites de leur province.

R. DEMOULIN.

APPENDICES

- I. — *Requête de J. de Sartorius-Delaveux au Ministre de l'Intérieur, Bruxelles.* (Archives générales du Royaume, Papiers Van Gobbelschroy, tome 10.)

Monseigneur,

Je prends la liberté de soumettre à votre Excellence le projet de prospectus du courrier universel, journal quotidien que je me propose de publier à commencer du quinze mai prochain.

Cette entreprise à laquelle je suis déterminé par les motifs les plus louables et par les conseils de quelques amis animés comme moi, d'un zèle ardent pour la paix des sociétés et le règne de la loi donne déjà l'alarme dans le camp ennemi ; l'on y court aux armes, l'on se sert de celles dont on frappe le plus surement et dont les blessures sont souvent mortelles ; la calomnie et ce pouvoir qui domine sur les consciences timorées viennent de produire leurs effets en me faisant perdre sans autre cause connue, le crédit dont j'ai besoin, dont j'ai joui jusqu'à ce jour, et dont je n'ai cessé de me rendre digne par une bonne foi à toute épreuve. Ma position devient d'autant plus fâcheuse que la publication du journal exige de nouveaux sacrifices ; j'ai donc encore une fois osé m'adresser à Sa Majesté pour obtenir les avances indispensables à l'exécution d'un dessein qui n'a d'autre but que la gloire du Monarque et le bonheur de ses peuples. Le secret que je saurai garder de cet acte de munificence, et l'exactitude que je mettrai d'observer les conditions de l'emprunt conserveront à ma feuille l'indépendance et la dignité nécessaires pour forcer tous les partis à la respecter ; ainsi les positions les plus délicates seront hors d'atteinte des traits de la calomnie. Je me permets d'ajouter que si j'échouais dans l'entreprise faute de capitaux je célébrerais le triomphe de l'alliance des ultra-libéraux et des ultra-montains.

J'ai donc encore une fois importuné Votre Excellence, par la sollicitation la plus instante de m'accorder Son appui à l'occasion de ma nouvelle démarche et d'ajouter à vos bontés qui me distinguent déjà d'une manière si flatteuse.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très obéissant serviteur.

Liège le 21 avril 1829.

J. de Sartorius-Delaveux.

II. — *Le « Courrier Universel », journal historique, politique et littéraire. — Prospectus.*

Parmi les journaux politiques dont la Belgique abonde, je regarde comme un avantage précieux pour moi, qu'il n'en existe aucun qui ait entrepris de fournir la carrière que je me propose de suivre, leurs colonnes presque exclusivement consacrées, dans des sens divers, aux choses qui intéressent le pays, sont, selon la mesure de talent que chacun des rédacteurs déploie ou selon leur conformité avec l'opinion dominante, avidement parcourues par des lecteurs jaloux d'y lire la discussion de leurs droits, et non moins curieux d'y voir mettre au jour les fautes ou les erreurs des chefs de l'administration ; je me garderai de contester l'utilité de ces discussions dont l'esprit public s'alimente ; je n'aurai pas non plus l'indiscrète et inopportune prétention de ralentir le zèle de ceux qui s'y livrent. Je pense toutefois que la presse périodique en Belgique est

appelée à rendre à la cause générale de la civilisation des services plus étendus, et si cette tendance générale des journaux Belges est utile au pays, si elle est surtout louable dans ses motifs, on ne peut nier qu'elle ne laisse dans l'histoire du temps une lacune importante : c'est cette lacune que mes collaborateurs et moi entreprendrons de remplir.

Le titre de *Courrier Universel* indique suffisamment quel sera mon but. Pour parvenir à l'atteindre, j'ai dû m'associer des écrivains qui eussent la connaissance théorique et pratique des divers pays dont ce *Courrier* est destiné à retracer quotidiennement le tableau mobile. J'ai apporté dans le choix des personnes tout le soin qu'une entreprise de ce genre m'a paru exiger ; mais ce qu'il importait surtout de rencontrer c'était un royaume où la presse fut constitutionnellement libre, une nation hospitalière, chez laquelle la vérité, comme les individus, fut admise à jouir du droit d'asile, enfin, un Monarque, qui par ses vertus personnelles n'eut rien à craindre de la vérité, presque partout proscrite, et lui offrit dans sa loyauté la garantie d'une protection souvent plus efficace que les lois elles-mêmes. Je ne crains pas de dire qu'on chercherait vainement sur tout le Continent Européen un pays où ces avantages se trouvent mieux réunis que dans le Royaume des Pays-Bas, et malgré quelques anomalies fâcheuses, sur lesquelles je me réserve de m'expliquer, qui nées sans doute de la rigoureuse application de lois transitoires disparaîtront sous une législation mieux adaptée au temps, si l'on ne tombe pas d'accord que la Belgique est le pays le mieux constitué pour la liberté, il faut déclarer qu'on ne trouve la liberté nulle part. C'est donc surtout aux vérités, qui ailleurs auront été proscrites que je désire que le *Courrier Universel* serve de refuge. En créant sous ces auspices un journal que je ferai en sorte de rendre Européen, je ne renonce point cependant à la prérogative de rendre compte de ce qui intéresse en particulier le pays que j'habite ; j'ai acquis, en naissant, le droit d'en parler. Pour donner mieux l'assurance que cette partie des travaux ne sera point négligée, je dois dire que non content d'y attacher des collaborateurs permanents, je tiendrai ma feuille constamment ouverte à toutes les correspondances qui traiteront des affaires du royaume, soit générales, soit locales, pourvu qu'elles soient traitées dans les proportions que le but de la feuille permettra d'appliquer et surtout avec une mesure qui soit en harmonie avec la direction que je m'efforcerai d'y maintenir.

Pour m'expliquer une fois pour toutes sur cette direction, voici en abrégé les principes que mes collaborateurs et moi sommes convenus de prendre pour guides :

1^o Tolérance absolue et indépendance individuelle sans restriction sur toutes les matières, dont la discussion ne pourra point troubler l'ordre de la Société.

2^o Respect aux gouvernements établis, aux gouvernements constitutionnels surtout. Dénoncer leurs actes s'ils sont oppressifs, les critiquer s'ils sont contraires aux principes d'une bonne administration, sont des

devoirs que ce respect ne peut enchaîner ; s'en abstenir. ce serait faire profession de servilité ; le *Courrier Universel* ne sera point servile.

3^o Respect à l'opinion publique. Ce respect ne fait pas non plus contracter l'obligation d'en être l'esclave ; l'opinion peut être égarée ; la liberté de raisonner contre elle fait non seulement partie de la liberté dont chaque individu doit jouir, mais l'exercice de cette liberté devient aussi un devoir imposé à tout écrivain courageux, dût-il courir le risque de perdre les faveurs d'un aéropage capricieux.

4^o Enfin respect aux peuples, surtout à ceux qui jouissent d'une constitution, ou font de légitimes efforts pour en obtenir ou veillent assidument par des moyens légitimes aussi à la conservation de celles qu'ils possèdent.

Cette courte et franche profession de foi m'a paru nécessaire pour mettre le *Courrier Universel* à l'abri de toute agression prématurée. Ce n'est cependant que du temps et de la manière dont mes promesses seront effectuées que j'en attends la sanction. Je ne me dissimule pas que la carrière est difficile ; mes premiers pas pourront paraître incertains : mes collaborateurs et moi sont sûrs de nos principes ; ils seront invariables ; c'est d'après eux que sera traitée toute la partie dogmatique et littéraire de cette feuille, et que seront examinés les divers ouvrages dont la discussion entrera dans le plan tracé ; mais la partie historique surtout quand le théâtre sera lointain, pourra être sujette à des rectifications ultérieures.

On pourra ne pas s'apercevoir immédiatement du résultat des soins que mes collaborateurs et moi apporterons à puiser dans les sources les plus directes et les plus sûres, les nouvelles que nous publierons. Pour surmonter ces premiers obstacles nous comptons sur la bienveillance et sur les encouragements du public qui voyant nos efforts, contribuera lui-même au perfectionnement de l'entreprise en l'adoptant lors même que dans son exécution, elle ne lui offrirait pas d'abord tout le développement dont elle est susceptible.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE PAROISSIALE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE LIÈGE

SUPPLÉMENT

Le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* a accueilli, en 1935, une bibliographie d'histoire locale que je me vois déjà obligé de compléter. Il est vrai que le tirage à part de mon premier travail (1) faisait appel au concours des érudits bienveillants. Ce concours ne m'a pas manqué, mon appel a été entendu, et je suis heureux de pouvoir porter à près d'un millier le nombre des références bibliographiques groupées à l'intention des travailleurs isolés. Un jour peut-être, avec l'aide de collaborateurs spécialisés, il sera possible d'étendre le cadre primitif et de publier une bibliographie d'histoire locale de la Belgique entière.

Dès à présent, je tiens à remercier ici MM. Brouwers, Courtoy, Debouxhtay, Hans, Herbillon, Le Bras, Losseau, Magnette, Nélis, Rousseau et Tambuyser.

* * *

L'histoire locale est à l'honneur. Je n'en veux pour preuve que les nombreuses publications destinées à en vulgariser le goût et l'enseignement. Voici quelques études récentes sur ce sujet :

GROSDIDIER DE MATONS, *L'enseignement de l'histoire locale*, dans *Education* (partie des maîtres), novembre 1936, p. 179-183, Paris, 1936.

(1) Bruxelles, Edition Universelle, avec une préface de M. Gabriel Le Bras, un avant-propos et une table des auteurs. — Ouvrage couronné par l'Association des Amis de l'Université de Liège. — Edition épuisée.